

Mairie d'Anisy



14610

Tél. : 02 31 44 14 98
Fax : 02 31 44 28 50

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le 26 avril à 20 h, s'est réuni le Conseil municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas DELAHAYE, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M Rémi BANDRAC, Mme Véronique MARGUERITE, M Daniel DELAUNAY, Mme Valérie GUYOT, M Didier MAITREL, Mme Marianne MENY, M Frédéric NIGEN, M Pierre PAUMIER, Alain PROVOST, M Gérard TOUYON.

ABSENTS EXCUSES : Mme Odile LEREBOURS, Mme Maud MAHLER, M Xavier MONTAGU

M Didier MAITREL est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1 ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE

La Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait, par délibération en date du 3 mars 2022, d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

Le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, par délibération du 24 mars dernier, a approuvé cette demande d'adhésion.

Suite à cette décision et conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque membre du syndicat (commune, communauté de communes, d'agglomération ou urbaine) délibère également sur cette demande d'adhésion.

Chacun dispose ainsi d'un délai de trois mois pour délibérer, à compter de la date de notification de la délibération du Comité syndical du SDEC ÉNERGIE approuvant cette adhésion, soit jusqu'au 30 juin 2022.

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la Communauté de communes Bayeux Intercom en date du 3 mars 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 24 mars 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 3 mars 2022, la Communauté de Communes Bayeux Intercom a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 24 mars 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom, à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom au SDEC ÉNERGIE.

2 DENOMINATION DE LA VOIE DE LA ZONE D'ACTIVITE LE GRAND PRÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de dénommer la voie qui se situe à l'intérieur de la zone d'activité Le Grand Pré constitué de 5 lots autour d'une voirie non nommée.

Il est proposé d'utiliser le nom de la zone déjà pris de manière temporaire par le lotissement afin de permettre aux propriétaires de faire reconnaître leur adresse. Il est donc proposé de dénommer la voie « allée Du Grand Pré ».

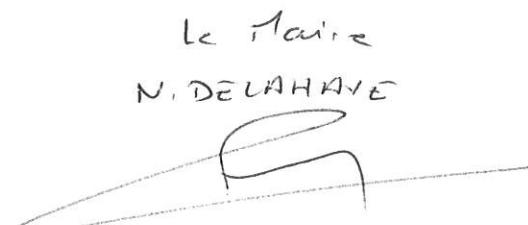
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la dénomination « allée Du Grand Pré » au sein de la zone d'activité.
- AUTORISE Monsieur le maire à réaliser la procédure inhérente à ces décisions (transfert au service d'adressage, du cadastre, transfert de la décision aux services du SDIS, de la poste, etc...).

3 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion des riverains de la rue du Clos Saint Pierre pour l'aménagement de modération de la vitesse des véhicules aura lieu le 14 mai 2022 10H00 à la mairie.
- Une sortie familles en vélo avec les enfants de 7 ans et plus aura lieu le samedi 11 juin 2022. Le départ sera à 14H00 devant la mairie.

Le Secrétaire
D. MAITREL


Le Maire
N. DELAHAYE


La séance est levée à 21 H 00